



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

travailleurs sociaux

Question écrite n° 31428

## Texte de la question

Un nombre significatif de travailleurs sociaux de sa circonscription ayant attiré son attention sur la nécessité qu'il y aurait à intégrer un enseignement de santé publique et de prévention dans leur formation, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées s'il entend répondre positivement à cette requête.

## Texte de la réponse

Le dispositif de formation des travailleurs sociaux dont les caractéristiques ont été énoncées dans le schéma national des formations sociales 2001-2005 repose notamment sur la volonté de favoriser une professionnalité large qui permet d'investir des champs d'activité divers, d'actualiser les compétences et de favoriser la mobilité. La rénovation des diplômes de travail social engagée depuis 2001 est en voie d'achèvement. Ainsi, à terme rapproché, toutes les certifications seront construites sur la base de référentiels (professionnel, de certification et de formation) élaborés avec la collaboration des partenaires sociaux et institutionnels de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale. Les questions relatives à la santé et à la prévention sont intégrées dans les cursus de formation des travailleurs sociaux, à des degrés divers selon le niveau de qualification et le diplôme visé. Les professionnels du travail social ne sont pas des professionnels de santé, mais ils ont à appréhender les problématiques de santé et de prévention en ce qu'elles influent sur les conditions de vie, et sur l'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, à titre d'exemple, le référentiel de formation préparant au diplôme d'État d'assistant de service social comporte une unité de formation de 120 heures dédiée à la santé, celui préparant au diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale consacre une centaine d'heures aux thématiques de la santé, des pathologies et des processus invalidants, le référentiel de formation préparant au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants réserve une place importante à la connaissance du jeune enfant et à l'accompagnement dans son développement notamment sur les plans physiologique, somatique, sensoriel, psychomoteur. Ce socle de compétences et de connaissances dont l'acquisition est certifiée par le diplôme doit ensuite être enrichi et actualisé tout au long de la vie professionnelle grâce à la formation professionnelle continue.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31428

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 janvier 2004, page 42

**Réponse publiée le** : 7 mars 2006, page 2592